

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 545 Subvention (20.000 euros) à l'association Accès culture (4e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Accès Culture ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Accès Culture, 16, rue Beautreillis 75004 Paris, pour ses actions en faveur des personnes en situation de handicap.
Simpa : 3301.2015_01507.

Article 2 : La dépense correspondante soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO